



**Liste indicative des informations à fournir
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale
Article R. 122-17-I du code de l'environnement**

Examen au cas par cas pour un PPRN

Imprimé téléchargeable sur le site <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Date de la demande

Nom de la personne publique responsable du PPRN

Préfet de département des Pyrénées-Orientales

Service en charge de l'élaboration du PPRN

DDTM des PO service SER/PR

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée

Plan de prévention des risques inondation de la commune d'ELNE

Est-ce une élaboration ? Oui Non

Le PPR a été prescrit le 10 août 2006

Est-ce une révision d'un PPRN existant ? Oui Non

Si oui, préciser la date d'approbation du PPRN :

Quels sont les zonages existants ?

Quelles sont la raison et la caractérisation de cette révision ?

2. Caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée et les incidences potentielles du PPRN

2.1 Informations disponibles sur le phénomène naturel et le niveau d'aléa

Quels sont les phénomènes naturels concernés ?

Inondations fluviales par le Tech ou le Réart, submersions marines et action mécanique des vagues, mouvement de terrain

Quelles sont les informations disponibles sur le risque ?

préciser les cartographies existantes : atlas des zones inondables, territoire concerné par un risque important d'inondation-TRI, données de l'évaluation préliminaire des risques ...

Atlas des zones inondables

La commune d'Elne fait partie du TRI Perpignan-Saint Cyprien

L'aléa fluvial du PPR a été établi à partir de l'étude hydraulique du Tech SIEE de 2006 complété par l'étude hydraulique par rupture de digue à l'amont d'Elne d'ARTELIA de 2013 et les inondations du Réart en 1992

Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ?

Il y a environ 2200 personnes qui habitent en zone inondable,

Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation inondables ?

Les surfaces futures ouvertes à l'urbanisation en zone inondable ont une superficie de 30 ha pour les zones d'habitat et de 15 ha pour les zones économiques et d'activité.

Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?

Voirie communale et départementale

Quel est l'historique des derniers événements ?

par exemple date des dernières et/ou principales inondations, arrêtés de catastrophe naturelle ...

L'ayguat de 1940 est l'événement marquant des PO, principalement en ce qui concerne le Tech. Depuis cette date des inondations se sont produites en 1986, 1992 principalement sur le Réart et en 1999. La commune a été également concernée par les submersions marines en 2009, 2013.

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	12/10/1986	14/10/1986	11/12/1986	09/01/1987
Inondations et coulées de boue	27/10/1989	28/10/1989	09/03/1990	22/03/1990
Inondations et coulées de boue	17/11/1989	19/11/1989	09/03/1990	22/03/1990
Inondations, coulées de boue et effets exceptionnels dus aux précipitations	22/01/1992	25/01/1992	08/07/1992	09/07/1992
Inondations et coulées de boue	26/09/1992	27/09/1992	12/10/1992	13/10/1992
Inondations et coulées de boue	12/11/1999	14/11/1999	29/11/1999	04/12/1999
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009

Quelle est l'indication des dommages constatés ?

2. 2 Autres enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté
 Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.
 Joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN

Le périmètre du PPR concerne toute la commune

Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?

L'occupation actuelle des sols comprend des zones d'habitat, d'activité, des zones naturelles et des zones agricoles.

Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?
 Préciser les documents concernés et leur état d'avancement.

La commune fait partie du SCOT plaine du Roussillon ; Elle possède un PLU approuvé le 28/07/2005

Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?

Le PPRN est prescrit sur toute la commune

Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?

Le PLU est en cours de modification il prend en compte le risque d'inondation

Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?

Le SCOT Plaine du Roussillon a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 30 mai 2013

Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?

définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence

2010	2011	2012	2013
231	101	75	24

Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?

préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle, arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.

Le territoire de la commune est concerné par des zones humides (voir fiches jointes) au lieu dit :

- ripisylve du Tech
- embouchure du Tech- mas Larrieu

Le territoire de la commune intercepte les ZICO :

- n° 00226 embouchure du Tech

Le territoire de la commune intercepte les ZNIEFF de type 1 suivantes :

- n° 6620-5019 mas Larieu

Le territoire de la commune intercepte les ZNIEFF de type 2 suivantes :

- n° 6620-000 embouchure du Tech

Le territoire de la commune possède un site NATURA 2000 (Directive habitat SIC)

- FR 9101493 : embouchure du Tech

Le territoire de la commune est concerné par une réserve naturelle nationale

- RNN070 : mas Larieu

caractériser ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...

La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?

La commune est concernée par le SAGE des nappes plio-quaternaires de la plaine du Roussillon.
La commune est concernée par le SAGE du Tech Albères

Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?

Tout le périmètre du PPRN

Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?

Non

La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?

Le SRCE est en cours d'élaboration

Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations ?

Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?

Les différentes mesures prescrites ou recommandées dans le cadre du PPR ont un impact positif sur l'environnement,

- **Interdiction de construire dans les zones à risque fort** et dans les secteurs non bâtis mais concernés par un (champ d'expansion des crues) préservant ainsi les milieux de toute urbanisation.

- **Prescription dans les zones de talus** afin d'éviter leur déstabilisation.

- **Mesures de prévention et de protection** rendant notamment obligatoire pour les collectivités dans le cadre de leurs compétences :- la gestion des ouvrages hydrauliques en application des dispositions de la loi du 30/12/2006 et de son décret d'application relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques- l'entretien régulier des cours d'eau réalisé en application des orientations et préconisations du SDAE.

- **Réduction des conséquences des crues par la prescription ou la recommandation de mesures qui visent :- à améliorer la sécurité des personnes** (installation de batardaux et de clapet anti-retour, espace refuge, matérialisation des piscines)-

- **à limiter les dégâts pendant l'inondation** (surélévation des équipements sensibles, stockage hors d'eau des produits polluants, mise hors d'eau du circuit électrique, arrimage et contrôle des objets flottants, dangereux ou polluants).

- **à faciliter le retour à la normale** (surélévation des équipements des logements, matériaux insensibles à l'eau).

3. Annexes cartographiques

Joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme,...).